

*Attractivité et dynamisme du centre-ville*

## Reprise des parkings : le Tribunal Administratif donne entièrement raison à la Mairie de Cannes et condamne Uniparc

Pour baisser fortement les tarifs payés par les automobilistes, instaurer des heures de gratuité et soutenir le commerce de proximité, rénover et sécuriser les parkings qui avaient été cédés lors des années 90 par la municipalité de l'époque à un groupe privé, David Lisnard, maire de Cannes, avait décidé de mettre un terme au contrat de délégation de service public. Après plusieurs années de contentieux avec Uniparc, ancien exploitant, la Mairie de Cannes a obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif (TA) de Nice concernant le recours indemnitaire engagé à son encontre. Le 14 mai dernier, le TA a rejeté la demande d'Uniparc et l'a condamné au versement de la somme d'1,06 million d'euros. Ce montant vise à dédommager la Mairie des nombreux travaux engagés pour la remise en état et la sécurisation des huit parkings repris en régie le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Depuis la gestion municipale des équipements initiée par David Lisnard et, ainsi, la formation du réseau « CANNES Parking », les ouvrages ont bénéficié d'une amélioration considérable et connaissent des records de fréquentation. Cela s'explique notamment par la réalisation d'importantes opérations de rénovation, de l'instauration de services facilitant le quotidien des automobilistes et de la mise en place d'une politique tarifaire attractive unique en France.

« La Mairie de Cannes salue la décision du Tribunal Administratif de Nice et se réjouit de l'indemnisation prononcée en sa faveur. Aujourd'hui, les huit parkings repris en régie municipale sont de toute évidence beaucoup plus attractifs pour les automobilistes, avec de nombreuses heures de gratuité de stationnement et des tarifs très bas, plus accueillants, plus propres et plus sûrs. Finalement, et les chiffres en témoignent, les grands gagnants de l'action municipale sont bel et bien les usagers. La croissance historique de la fréquentation, qui atteint +30% entre mars 2019 et mars 2024 l'atteste. Les offres tarifaires telles que 3h gratuites chaque samedi, 3h gratuites chaque dimanche, 3h gratuites chaque jour férié, 3 euros la nuit du samedi à dimanche et 2h gratuites en semaine, les rénovations réalisées et celles à venir, la sécurisation des lieux, sont autofinancées par l'activité de la régie sans solliciter le budget de la Ville. Cannes avance aujourd'hui comme pour demain afin d'améliorer le quotidien de tous, le rendre plus pratique et dynamiser le centre-ville. »

David Lisnard, maire de Cannes

### CANNES Parking : des équipements désormais beaux, sûrs et accueillants

Le 1<sup>er</sup> mars 2019, la Mairie de Cannes a récupéré de manière anticipée, à l'initiative de David Lisnard, la gestion des huit parkings municipaux (Lamy rue d'Antibes, Vauban, Palais, République, Suquet-Forville, Ferrage Meynadier, Roseraie et Laubeuf) auprès de la société Uniparc. Cette résiliation repose sur la **durée excessive** (30 ans) du contrat initial, établi en 1995, qui est un **motif d'intérêt général**. En effet, un audit mandaté par la Mairie en 2015 a révélé que l'exploitant avait déjà amorti ses investissements et, par conséquent, que le contrat était de trop longue durée. Il a également mis en lumière le **mauvais état des équipements et installations gérés par Uniparc**.

Face à la décision municipale de résilier son contrat et reprendre les parkings en régie, Uniparc a déposé un recours indemnitaire devant le Tribunal Administratif (TA) de Nice le 20 août 2019 afin d'être indemnisé à hauteur de 35 367 012,65 € HT au titre des préjudices qu'elle estime avoir subis.

Ainsi, après plusieurs années de contentieux entre la municipalité et Uniparc, le TA de Nice a rendu sa décision le 14 mai 2024 : **il rejette les demandes d'indemnisation astronomiques de la société Uniparc et la condamne, au contraire, à verser la somme d'1,06 million d'euros à la Mairie**. Ce montant correspond à une partie des surcoûts supportés par la municipalité liés au mauvais état des ouvrages remis à l'échéance de la délégation.

Au-delà de cette nouvelle étape judiciaire remportée, **l'enjeu pour la municipalité est de continuer à proposer un service public performant au profit de la qualité de vie des habitants et visiteurs et de l'attractivité du centre-ville**. Avec le réseau « CANNES Parking », **tout le monde est gagnant** : les Cannois dont les conditions de vie, de circulation et de stationnement s'améliorent, les commerces du centre-ville dont l'attractivité augmente et les contribuables qui ne sont pas sollicités grâce à la bonne gestion des parkings. En 2023, la régie **CANNES Parking a enregistré une croissance de +6 % de la fréquentation** (1 893 000 véhicules accueillis) et **généralisé une hausse de +9,25 % des recettes**.

(9,57 millions d'euros) par rapport à l'année 2022. Ces très bons chiffres s'expliquent par le **haut niveau d'investissement** réalisé par la régie CANNES Parking pour rénover, embellir et sécuriser ses infrastructures et proposer des services innovants et qualitatifs.

## Des opérations de modernisation régulières du réseau CANNES Parking

Dans un contexte économique toujours inflationniste de baisse des dotations de l'Etat, **6 196 180 € HT ont été investis par la municipalité à travers sa régie CANNES Parking**. De nombreuses opérations sont programmées dans les mois à venir sur différents sites, parmi lesquelles :

- l'installation de 49 bornes de recharge électriques dans le parking Palais (mai-juin 2024, 360 000€ HT) ;
- le remplacement du *speed gate* (portail ultra rapide) du parking Palais (mai 2024, 26 000 € H.T.) ;
- la modernisation des bornes de péage du parking Suquet-Forville (juin 2024, 364 000 € H.T.) ;
- la mise en place d'un système de guidage à la place par camera avec la fonction « retrouver ma voiture » dans le parking Palais (juin 2024, 334 000€ HT) ;
- l'embellissement de l'escalier du parking Suquet-Forville niveau 0 (mai 2024, 65 500 € HT) ;
- la réhabilitation complète du système de vidéoprotection du parking Palais (juin-juillet 2024, 280 000 € HT) ;
- l'installation d'un transformateur électrique au parking Pantiero (octobre-novembre 2024, 200 000 € HT)
- la rénovation complète de la peinture du parking Palais (2025, 1 000 000 € H.T.) ;
- le remplacement d'ascenseurs au parking Vauban et l'installation d'une plateforme PMR au parking Pantiero (2025, 250 000 € H.T.) ;
- la livraison du nouveau parking Roubaud à Bocca Centre au printemps 2026 (374 places sur 4 niveaux).

Enfin, **une ambiance olfactive « Escapade en Méditerranée »** (huile essentielle naturelle et respectueuse de l'environnement) est parsemée par nébulisation dans l'ensemble des parkings depuis le mois d'avril 2024, et des **instants de poésie** sont proposés aux usagers le long du parcours piéton.

## ANNEXES

### Historique des différents contentieux entre la Mairie de Cannes et Uniparc

Depuis 2018, Uniparc a réalisé plusieurs recours auprès du TA et de la Chambre Régionale des Comptes PACA à l'encontre de la Mairie de Cannes. Ces derniers ont entièrement donné raison à la municipalité. Ci-dessous l'historique des différentes procédures.

#### 1) Recours pour la reprise des relations contractuelles

Le 31 mars 1995, la Mairie de Cannes a confié à la société Uniparc l'exploitation des huit parcs de stationnement pour trente ans à travers une délégation de service public. A la suite d'un audit réalisé en 2015, **le Conseil Municipal a décidé, le 16 juillet 2018, la résiliation anticipée du contrat au 1<sup>er</sup> mars 2019** pour motif d'intérêt général tiré de sa durée excessive.

Le **20 août 2018, Uniparc a introduit une procédure en référé aux fins de reprise des relations contractuelles. La requête a été rejetée par une ordonnance du TA de Nice en date du 20 septembre 2018**. La société Uniparc a contesté cette ordonnance devant le Conseil d'Etat, lequel, aux termes d'un arrêt rendu le 25 janvier 2019, a conclu à **l'absence de doute sérieux sur la validité de la mesure de résiliation**.

#### 2) Recours indemnitaire au titre des investissements non amortis et des préjudices subis

Uniparc a ainsi déposé un recours indemnitaire devant le TA de Nice le 20 août 2019 aux termes duquel **elle sollicite le paiement d'une somme de 35 367 012,65 € HT au titre des investissements non amortis et des préjudices subis**. La Ville, de son côté, a rejeté la requête indemnitaire d'Uniparc et a demandé à sa condamnation à lui verser 10 059 847 euros en raison des surcoûts supportés du fait du mauvais état des ouvrages à l'échéance de la délégation et 15 000 euros de frais irrépétibles ainsi qu'aux entiers dépens.

Le 20 décembre 2021, Uniparc a formé un référé en provision devant le TA de Nice pour le versement d'une somme d'un montant de 8 721 240, 35 euros avec intérêts capitalisés pour se faire indemniser les investissements non amortis. **Par une ordonnance du 16 décembre 2022, le TA de Nice a rejeté la demande d'Uniparc**.

Par une décision rendue le 14 mai dernier, le TA de Nice rejette totalement la demande de la société Uniparc. Elle est condamnée au versement de la somme de 1 060 000 euros HT à la Mairie de Cannes au titre du préjudice subi lié à la remise en état des équipements concédés.

3) Requête effectuée auprès de la Chambre Régionale des Comptes

La société Uniparc a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC) PACA en vue d'obtenir l'inscription d'office au budget de la Ville des sommes qu'elle estime lui être dues en conséquence de la résiliation de la délégation de service public. **Par un avis de la CRC en date du 21 janvier 2020, cette requête a été rejetée au motif que, compte tenu des contentieux qui étaient en cours et de l'expertise judiciaire sur le volet financier**, les créances invoquées par Uniparc ne revêtaient pas de caractère certain et étaient sérieusement contestées.

En date du 17 avril 2020, Uniparc a formé un recours devant le TA aux fins d'annuler l'avis de la CRC, d'enjoindre à la CRC de statuer à nouveau et de mettre en demeure la Ville d'inscrire ces dépenses et, à défaut, d'inscrire d'office la somme de 4 055 567,35 € au budget de la commune, et une provision de 25 804 772,25€ au budget annexe de la régie des parkings.

Par une décision rendue le 14 mai dernier, la requête de la société Uniparc est rejetée.

4) Recours pour le remboursement des recettes perçues d'avance

Le 3 août 2020, Uniparc a formé opposition devant le TA de Nice pour se faire rembourser les recettes perçues d'avance par Uniparc au titre des abonnements souscrits pour la période comprise entre le 01/3/2019 jusqu'au 31/12/2019 (779 619,94 euros TTC). **Par une décision rendue par le TA de Nice le 14 mai dernier, la requête de la société Uniparc est rejetée.**

## CANNES parking : des tarifs imbattables !

- **2h gratuites** de stationnement à utiliser **du lundi au vendredi, toute l'année** ;
- **3h gratuites** de stationnement **chaque samedi, 3h gratuites** chaque dimanche comme **chaque jour férié, toute l'année** ;
- Un forfait « nuit » plafonné à **3 €**, proposé **du samedi (19h) au dimanche (9h), toute l'année** ;
- Un forfait à **6 € la journée** lors de certaines opérations de soldes (*Ma ville Shopping, Sales and the City, etc.*) ;
- **1h gratuite de stationnement** dans les parkings Suquet-Forville, Vauban, Ferrage-Meynadier, République, Roseraie et Lamy tous les jours.

### Cannes Parking, c'est aussi :

- **12 parkings** : **8** parkings en ouvrage en centre-ville (Palais, Suquet-Forville, Pantiero, Ferrage-Meynadier, Vauban, République, Lamy rue d'Antibes et Roseraie), **3** parkings en surface (Évêché, Roubaud et Montfleury) + **le parking Roubaud** (*actuellement fermé dans le cadre des travaux de Bocca-centre*) ;
- **4 345 places** (*avec le parking Palm Beach et hors Roubaud en travaux*) ;
- **3 100 abonnés** au 31 décembre 2023 ;
- **42 agents** à l'écoute des usagers (*un centre de contrôle cannois disponible 24H/7J, une équipe de nettoyage, une équipe d'exploitation, une équipe technique, un numéro unique et un contact mail*).